

semble y avoir une divergence d'opinions au sujet des offices de commercialisation. Le ministre de l'Agriculture les défend fermement, mais le ministre responsable de la Commission canadienne du blé a soustrait les grains de provende à l'autorité de cette dernière, ce qui inquiète bien des agriculteurs des Prairies. C'est une bonne chose pour les bourses de grains, pour la Cargill Grain et toutes les autres sociétés. Entretemps, le ministre de l'Agriculture dit qu'une commercialisation plus ordonnée est essentielle. Je me demande en quoi consiste la politique du gouvernement.

J'ai constaté que le leader du gouvernement au Sénat, le sénateur Ray Perrault, a dit pendant les vacances de Noël que la charge de ministre des Transports était, à son avis, trop lourde pour un seul titulaire et qu'il faudrait diviser le ministère. Je propose que le premier ministre (M. Trudeau) commence par confier la responsabilité de la Commission canadienne du blé au ministre de l'Agriculture, à qui elle revient. J'aimerais que le gouvernement précise ses intentions en matière de commercialisation.

Le rapport aborde ensuite un autre point très important, à la partie IV, sous le titre «Transformation, distribution, et vente au détail». Il signale certains problèmes de concentration et de pouvoir du marché au Canada. Il n'y a là rien d'étonnant. On y parle des implications qu'aura le règlement d'autres problèmes de transformation, de distribution et de vente au détail lorsque le Parlement passera à la deuxième étape de l'étude du bill relatif à la concurrence. Le rapport indique que les programmes d'encouragement visant à accroître la productivité et la qualité ont été remaniés et que le gouvernement fédéral a ordonné qu'ils soient appliqués en priorité au secteur de la transformation, de la distribution et de la vente au détail. Il mentionne la possibilité d'accorder plus de stimulants et de déductions pour amortissement dans le domaine de la vente au détail, de la fabrication et de la distribution dans notre pays.

Il y a à peu près un an que la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires a, dans un rapport, déclaré que la vente au détail des produits alimentaires dans notre pays était faite par les grandes sociétés à forte concentrations, d'où l'absence de concurrence et, partant, des prix élevés pour les consommateurs. Le gouvernement semble vouloir dire qu'il y a lieu d'accorder plus d'encouragements et de déductions pour amortissement pour avoir une meilleure politique alimentaire. On nous doit une explication là-dessus, je pense, monsieur l'Orateur.

Le rapport dit qu'on a songé à apporter quelques changements d'ordre institutionnel, mais que le gouvernement ne juge pas indispensable la création de nouvelles institutions pour adopter une politique en matière d'alimentation. L'élaboration de politiques et la coordination de programmes peuvent être sensiblement améliorées sans qu'on crée de nouveaux organismes. On dit que le gouvernement a pris des décisions à cet égard. En passant, cette question a suscité des conflits au sein du cabinet, et certaines querelles de fins de soirées—dont on a eu vent—entre le ministre de l'Agriculture et d'autres ministres.

● (1720)

J'espère que le gouvernement rendra publics les documents que je demande. A mon avis, les Canadiens ont le droit de

Politique alimentaire nationale

savoir. Des journalistes et membres du public ont été témoins de certains gestes du groupe des dix sous-ministres...

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est expiré.

Des voix: Continuez.

Des voix: Non.

[Français]

M. Irénée Pelletier (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le président, dans toutes nos discussions au sujet d'une politique alimentaire, on ne doit jamais oublier qu'il n'y a pas deux individus, mis à part les groupes et organismes de toutes sortes, qui pensent exactement la même chose quand ils parlent de politique alimentaire nationale. En fait, il me semble que l'on se bute à un problème où l'on reconnaît un échec quelconque en agriculture. Le sujet d'une politique alimentaire pour le Canada revient constamment sur le tapis. Qui plus est, cette question est la plupart du temps soulevée par ceux qui ne savent pas, ou encore préfèrent ignorer que les bases d'une telle politique sont effectivement établies depuis un certain temps, et qu'elles fonctionnent efficacement.

Il serait peut-être bon de rappeler que l'idée de cette politique a été présentée il y a huit ans, soit en 1969. Accepté par le Cabinet, l'objectif premier du ministère de l'Agriculture était donc, et reste encore aujourd'hui, de faire du secteur agricole canadien un secteur économiquement rentable et indépendant. Après des recherches plus approfondies, plusieurs rencontres, réunions et discussions, deux groupes de travail spécialisés furent mandatés en 1971. Ils se devaient de déterminer les meilleurs moyens d'atteindre ces objectifs. Ils ont fait un excellent travail et ont présenté le concept d'un système alimentaire basé sur le marché, nécessitant par le fait même une bonne coordination entre les quelque 300,000 agriculteurs canadiens eux-mêmes et les divers maillons de la chaîne alimentaire.

Pour répondre aux besoins alimentaires les plus fondamentaux des Canadiens, non seulement l'agriculteur doit-il être un producteur efficace, mais il doit également entretenir d'excellentes relations avec chacun des divers paliers du système de commercialisation de ses produits, soit avec les grossistes, les transporteurs, les distributeurs, les détaillants, et évidemment les consommateurs. Ce concept a donc été traduit sous la forme d'une politique qui fonctionne très bien à l'heure actuelle. Ces quatre principaux objectifs ont d'ailleurs été repris dans le discours du trône du 27 février 1974.

[Traduction]

J'aimerais rappeler ces objectifs à la Chambre. Il s'agissait, premièrement, d'assurer aux Canadiens des denrées alimentaires de qualité à un prix raisonnable; deuxièmement, de garantir un niveau de vie décent aux agriculteurs; troisièmement, de donner des denrées alimentaires aux pays dont la population est sous-alimentée, et quatrièmement, de produire des denrées que le Canada pourrait offrir à des prix concurrentiels sur les marchés d'exportation. En général, ces objectifs ont été poursuivis; ils le sont actuellement et le seront encore. Ils constituent le fondement même de la politique alimentaire qui a placé le Canada en tête de file dans ce domaine.